

InfoCOUPE

Janvier 2023

Forêt communale d'Orsay

La forêt communale d'Orsay est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 4.u,10.a,11.b,12.b,12.c,13.u,17.u situées sur la commune d'Orsay.

Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	4.u, 10.a, 11.b, 12.b, 12.c, 13.u, 17.u
Surface	10,89 hectares
Volume de bois prélevé	687 m ³
Type de peuplements	Chêne, châtaigniers et Robinier Faux-Acacia
Date de début des travaux	Février Mars 2023
Durée du chantier	8 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> La coupe en futaie irrégulière va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers 4.u, 10.a, 11.b, 12.b, 12.c, 13.u, 17.u.
Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.



Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 4.u, 10.a, 11.b, 12.b, 12.c, 13.u, 17.u.
La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

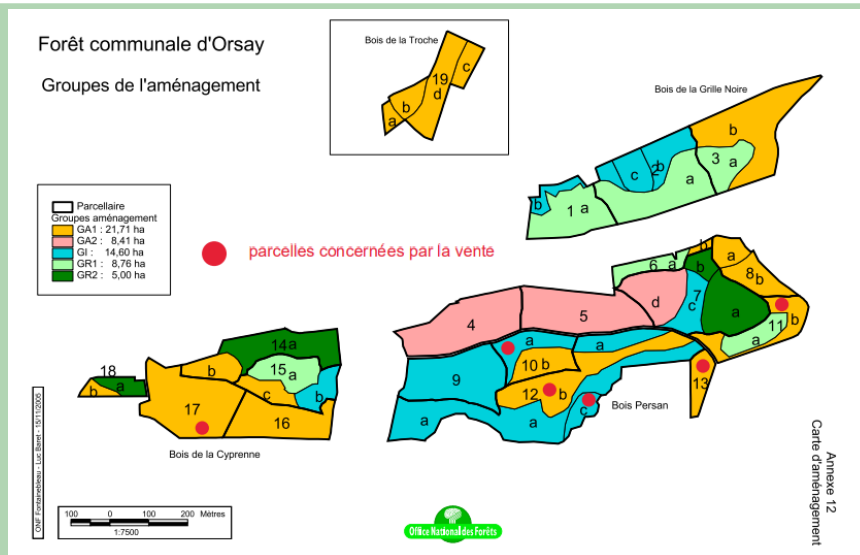
Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

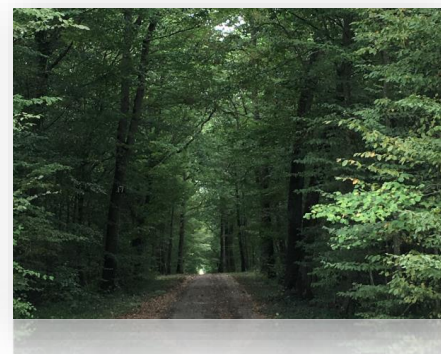
- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



La forêt communale d'Orsay

Grande de 58 hectares, située aux portes de Paris, la forêt communale d'Orsay est composée principalement de feuillus, les chênes et châtaigniers étant les deux essences principales. Elle représente un lieu d'accueil privilégié pour les habitants de la commune qui viennent se ressourcer. La forêt apporte un paysage apprécié visible de l'extérieur grâce à ses pentes boisées. Elle est gérée par l'Office national des forêts avec un objectif prioritaire d'accueil du public. En parallèle, des coupes, nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des peuplements sont mises en œuvre chaque année.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr